

STUDENT MULTI

Pour le voyageur régulier

- ⊙ 1^e classe
- ⊙ 2^e classe
- ⊙ 5 trajets aller et 5 trajets retour
- ⊙ Validité de 49 jours

OÙ L'UTILISER ?

Ton abonnement STUDENT MULTI est toujours émis à destination de ton établissement scolaire ou de ton lieu de stage.

Le STUDENT MULTI te permet d'effectuer 10 trajets* simples (5 allers et 5 retours) au départ d'une gare* ou point d'arrêt* belge (points frontière* inclus) au choix à destination de la gare qui dessert ton établissement scolaire ou ton lieu de stage.

Attention : sur l'Eurocity Direct (Bruxelles-Midi - Amsterdam-Midi), l'abonnement n'est pas valable pour un trajet en trafic intérieur (y compris un trajet jusqu'au point frontière d'Hazeldonck) et ne peut donc pas être combiné avec un ticket néerlandais sur le réseau néerlandais.

Si tu te rends à l'école (ou si tu suis un stage) à l'étranger, ton STUDENT MULTI sera valable jusqu'au point frontière et pas au-delà. Inversement, si ton école se trouve en Belgique, mais que tu séjournes à l'étranger, ton STUDENT MULTI sera émis à partir du point frontière belge jusqu'à la gare de ton école.

Valable sur les lignes exploitées par la SNCB :

- dans les trains du service intérieur (IC, L, P, S, EXTRA, EXP et T tels que mentionnés dans l'horaire sur sncb.be).
- A bord du EuroCity Bruxelles - Rotterdam, entre Bruxelles-Midi et Hazeldonck-Grens.

Pas valable :

- à bord des autres trains internationaux classiques, de nuit ou à grande vitesse.
- dans des trains spéciaux (trains de nuit pour les festivals ou certains évènements,...).

Cas particulier

Lorsque tu séjournes dans **2 résidences différentes** (garde alternée) et que l'établissement scolaire ou lieu du stage se situe entre les 2 résidences (sur le trajet taxé), l'abonnement peut être établi au départ d'une résidence à destination de l'autre résidence. De ce fait, un STUDENT MULTI est créé au lieu de 2.

par ex. :

Résidence 1: Ath <-> école : Leuze <-> résidence 2 : Tournai => libellé de l'abonnement : Ath - Tournai).

POUR QUI ?

Pour tous les étudiants de moins de 26 ans qui effectuent la navette :

- soit :
de/vers leur établissement scolaire ou lieu de stage (y compris pour les doctorants, étudiants dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou en stage),
- soit :
de/vers les établissements agréés « IFAPME » (Institut wallon de Formation en Alternance et des indépendants et Petites et Moyennes Entreprises), « ESPACE FORMATION PME » (Bruxelles) IAWM (Institut für Aus- und Weiterbildung im Mittelstand) en région germanophone et « SYNTRA Vlaanderen » afin d'y suivre une formation d'insertion professionnelle.

Attention !

Pour pouvoir bénéficier d'un STUDENT MULTI, tu ne peux pas percevoir de revenus professionnels (excepté job d'étudiant) ou de remplacement (excepté le revenu d'intégration), ni d'allocation du RVA ou ONEM ou être établi pour ton propre

compte (excepté statut 'étudiant-indépendant'). Les jeunes qui suivent une formation dans l'enseignement pour adultes ou une formation (obligatoire ou non) du VDAB, ACTIRIS ou FOREM, sont également exclus.

Par contre, si tu effectues des déplacements dans le cadre de ton job d'étudiant ou de ton activité d'étudiant-indépendant, tu seras en possession d'un autre titre de transport que d'un STUDENT MULTI.

SUR QUEL SUPPORT ?

Ton STUDENT MULTI est un abonnement papier composé d'une carte plastifiée et d'un ticket de validation (voir également fiche '[support papier](#)').

OÙ L'ACHETER ?

Où puis-je obtenir un nouveau STUDENT MULTI?

Tu peux obtenir un nouveau STUDENT MULTI au guichet uniquement. Munis-toi d'une pièce d'identité* valable.

Tu peux acheter ton premier abonnement maximum 31 jours à l'avance.

Si tu as 18 ans ou plus, une attestation scolaire valable est également requise. Pour cela, deux possibilités:

- soit tu complètes tes données sur cette [attestation scolaire](#) (modèle SNCB) et tu la fais signer par la direction de ton école.
- soit ton école te fournit sa propre attestation scolaire (digitale ou non) confirmant que tu es bien inscrit pour une période donnée. Dans ce cas, l'attestation scolaire (modèle SNCB) doit également être signée pour indiquer que tu ne disposes d'aucun revenu.

Alternative :

En attendant ton attestation scolaire ou lorsque ton attestation scolaire n'est pas encore valable (date mentionnant par exemple du 21/09/2025 au 16/07/2026) mais que l'inscription aux cours de l'année académique est définitive, une alternative à l'attestation scolaire est possible : l'attestation d'inscription est acceptée.

Une fiche d'inscription avec bulletin de versement n'est pas acceptée étant donné qu'il ne s'agit pas d'une inscription définitive. Après le paiement du droit d'inscription, tu reçois un document officiel valant « attestation scolaire ».

Remarques :

- tu peux aussi demander un STUDENT MULTI pour te rendre à ton lieu de stage. Si tu as 18 ans ou plus, tu as également besoin d'une attestation valable de ton établissement scolaire. Cette attestation, signée par la direction de ton école, mentionnera l'adresse de ton lieu de stage.
- Si ton attestation scolaire mentionne uniquement l'année académique (p.ex. 2025 – 2026), elle est valable jusqu'au 31/08/2026 inclus. Une nouvelle carte plastifiée (pour une durée de 5 ans) pourra donc être émise au guichet jusqu'au 31/08/2026 inclus. Passé cette date, tu auras besoin d'une nouvelle attestation. Si ton attestation spécifie des dates précises de début et de fin d'année académique (p.ex. 16/09/2025 - 15/09/2026), elle est valable jusqu'à la date de fin mentionnée. Une nouvelle carte plastifiée (pour une durée de 5 ans) pourra être émise au guichet jusqu'au 15/09/2026 (dans l'exemple donné). Passé cette date, tu auras besoin d'une nouvelle attestation.
- Si ton STUDENT MULTI est (partiellement) payé par un tiers, remets au guichet une attestation tiers-payant, remplie et signée par le tiers.

Prolonger le ticket de validation de ton STUDENT MULTI :

Tu peux prolonger le ticket de validation de ton STUDENT MULTI :

- en gare* : aux automates ou aux guichets : maximum 31 jours à l'avance
- via le site internet [sncb.be](#) (via ton compte 'My SNCB') : entre 31 et 10 jours à l'avance. Le ticket de validation te sera envoyé par courrier.

La période de validité du ticket de validation peut commencer à n'importe quelle date. Le chevauchement de 2 validations ou une interruption entre 2 périodes de validité est autorisé.

La date de fin de ta validation peut tomber maximum 1 mois après la date d'échéance de ton STUDENT MULTI.

Le ticket de validation doit être émis avant l'âge de 26 ans et la fin de validité de ce ticket doit être terminée maximum 1 mois après le jour de tes 26 ans.

Lors de ton achat, tu recevras toujours une preuve de paiement reprenant les caractéristiques de ton titre de transport que nous te recommandons de conserver. Toutefois, cette preuve ne vaut pas titre de transport.

Attention ! Si tu as 18 ans ou plus, lorsque la partie plastifiée de ton STUDENT MULTI est expiré, tu as besoin d'une nouvelle attestation scolaire. Dans ce cas, présente-toi au guichet et remet la nouvelle attestation pour la confection d'une nouvelle carte plastifiée.

En cas de Convention Tiers Payant, présente au guichet ton attestation scolaire ainsi qu'une nouvelle Attestation tiers payant.

COMMENT L'UTILISER ?

- Ton abonnement n'est pas valable sans la carte plastifiée ni le ticket de validation, tous deux en cours de validité lors de ton voyage.
- Durant la période de validité de la carte plastifiée de ton STUDENT MULTI, tu peux acheter autant de tickets de validation que tu le souhaites.
- Ton STUDENT MULTI est valable pour 10 trajets* pré-imprimés numérotés de 1 à 5 (5 allers et 5 retours) sur le trajet* et la classe choisies endéans une période de 49 jours calendrier (à partir du premier jour de validité). Tu choisis librement la date de début de validité de chaque ticket de validation.
- Dès réception de ton ticket de validation, plie-le en trois selon les lignes indiquées et insère le ticket dans la pochette prévue à cet effet. Ne le coupe pas selon les pointillés.
- Avant d'embarquer dans le train, complète chronologiquement par destination, et suivant l'ordre numérique une ligne de ton ticket de validation, de la façon suivante :
 - Le jour de la semaine (en toutes lettres) ;
 - La date du voyage : en 6 chiffres (JJ/MM/AA).

Les inscriptions non conformes, les ratures, les surcharges, les traces d'effacement, de gommage ou autres, rendent la ligne non valable et sont considérées comme irrégularités.

- Chaque ligne non remplie, ne pourra plus être utilisée si la ligne suivante est déjà complétée.
- Tu t'es trompé ? Remplis une nouvelle ligne.
- Tu peux rejoindre ta destination par l'itinéraire le plus court en kilomètres ou par un itinéraire alternatif*.
- Tu ne peux pas t'éloigner de ta gare de départ pour y repasser ensuite ou dépasser ta gare de destination pour y revenir sans être en possession d'un titre de transport qui couvre ce(s) trajet(s).
- Si ta gare de départ ou de destination est Brussels Airport-Zaventem, (voir « Dois-je payer un supplément? » ci-dessous), ton abonnement comprend le droit de passage aux portiques d'accès de l'aéroport. Présente le code-barres de ton ticket de validation au lecteur pour l'ouverture des portiques à l'aéroport.
- Si ta gare de départ et/ou de destination fait partie d'une Zone*, tu peux circuler de façon illimitée à l'intérieur de la zone* sans en sortir, à la date que tu as inscrit sur ton ticket de validation.
- Le STUDENT MULTI ne peut pas être émis au départ et à destination d'une gare* ou d'un point d'arrêt* appartenant à la même zone*.
- Tu peux voyager jusqu'à l'interruption de nuit* du service des trains.

A QUEL PRIX ?

- Le prix de ton STUDENT MULTI est basé sur l'itinéraire le plus court en kilomètres entre ta gare* de départ et de destination.
- La distance minimale tarifée* est de 3 km ; la distance maximale tarifée* est limitée à la tranche kilométrique 116 – 120 km par trajet simple.
- Le prix varie en fonction de la classe choisie.
- Pour l'émission de la carte plastifiée, un droit de confection est perçu (voir 'Tarifs').

DÉTERIORATION, PERTE OU VOL DU STUDENT MULTI ?

Voir fiche ['support papier'](#).

PUIS-JE CHANGER LE TRAJET, LA CLASSE OU LE TYPE DE MON ABONNEMENT ?

- Tu ne peux pas modifier le trajet mentionné sur ta carte plastifiée et ton ticket de validation. Pour effectuer un autre trajet, achète un nouveau STUDENT MULTI et un ticket de validation correspondant.
- Tu peux choisir ta classe de voyage lors de chaque achat de ticket de validation.

COMMENT PASSER DE 2^{ÈME} EN 1^{ÈRE} CLASSE ?

- Tu es déjà en possession d'un STUDENT MULTI avec un ticket de validation valable en 2^e classe.
- Si tu veux voyager en 1^e classe de façon permanente, achète un ticket de validation de 1^e classe.
- Pour accéder ponctuellement à la 1^e classe, achète un [SUPPLEMENT 1E CLASS*](#) (Voir fiche-produit Supplément 1e classe).

ET LE REMBOURSEMENT ?

- Le remboursement de ton STUDENT MULTI est effectué au guichet d'une gare de ton choix. Le remboursement avec effet rétroactif n'est pas accepté, sauf en cas de maladie avec sortie interdite (certificat médical nécessaire). Dans ce cas, la demande doit être transmise au Service clientèle de la SNCB :

SNCB Customer Services
Service clientèle
10-14 Bureau B-CS.6424
Porte de Hal 40
1060 Bruxelles

- Le ticket de validation de ton STUDENT MULTI est remboursé intégralement :
 - jusqu'à la veille de la date de début de validité de celui-ci lorsque tu l'as acquis à l'avance ;
 - ou le jour même, endéans les 30 minutes à partir de l'heure d'achat à un automate ou au guichet.
- Un ticket de validation de ton STUDENT MULTI en cours de validité n'est jamais remboursable.
- Un STUDENT MULTI acquis sur présentation d'un bon de compensation ou d'un bon d'échange ne donne lieu à aucun remboursement.
- En cas de changement dans le service des trains, tu n'as droit ni à un remboursement ni à une indemnisation.

- Si tu disposes d'un STUDENT MULTI en 1^e class, en cas d'absence d'une voiture de 1^e classe ou de voiture déclassée, tu as droit à un remboursement. Demande une attestation au personnel habilité de la SNCB dans votre train et, dans les 14 jours calendrier, date du voyage incluse, transmets ta demande au Service clientèle. Le remboursement est calculé par trajet simple (pour le trajet de votre abonnement) en divisant la différence de prix des deux classes de votre abonnement, par 10.
- En cas d'erreur dans la détermination du prix, le trop-perçu doit t'être remboursé par la SNCB, le moins-perçu est à verser à la SNCB, et ce avec effet rétroactif d'un an.
- Les modalités de remboursement ainsi que les frais administratifs* sont ceux en vigueur à la date de l'achat de la validation.
- Le remboursement doit être demandé par toi-même ou une personne mandatée. Dans les deux cas, la personne qui introduira la demande devra s'identifier à l'aide d'une pièce d'identité* valable, directement consultable par le personnel habilité de la SNCB.

DOIS-JE PAYER UN SUPPLEMENT ?

- Si ta gare de départ ou de destination est Brussels Airport - Zaventem, tu ne paies pas le SUPPLEMENT BRUSSELS AIRPORT*. Pour accéder à l'aéroport, présente le code-barres sur le ticket de validation au lecteur pour l'ouverture des portiques.
- Si Brussels Airport – Zaventem est une gare* où tu effectues une correspondance, le SUPPLEMENT BRUSSELS AIRPORT* n'est pas dû.
- Si Brussels Airport – Zaventem est une gare* sur ton itinéraire le plus court en kilomètres et que tu y effectues une interruption* de voyage, procure-toi un [SUPPLEMENT BRUSSELS AIRPORT*](#) séparé pour accéder à l'aéroport.

QUE PERMET MON ABONNEMENT ?

• PUIS-JE FAIRE UNE HALTE DURANT MON VOYAGE ?

Oui. Tu peux interrompre* ton voyage dans n'importe quelle gare située sur l'itinéraire le plus court en kilomètres.

• PUIS-JE CHANGER DE DESTINATION LORS DU VOYAGE ?

Oui. Le changement est autorisé sur l'itinéraire le plus court en kilomètres entre ta gare de départ et de destination. Dans ce cas, tu achètes à l'un de nos canaux de vente un titre de transport couvrant la distance entre la gare faisant partie de cet itinéraire et votre nouvelle destination.

• PUIS-JE UTILISER 2 TITRES DE TRANSPORT CONSÉCUTIFS ?

Oui. Un autre titre de transport peut être utilisé pour effectuer un trajet avant ou après celui de ton STUDENT MULTI.

• D'AUTRES AVANTAGES ?

Ton STUDENT MULTI te permet de bénéficier d'un tarif réduit sur les [Tickets de parking](#) de 1 journée pour l'utilisation des parkings gérés par [Parking SNCB](#).

Ce produit parking à tarif réduit n'est pas compatible avec les parkings vélo.

Si une Convention Tiers-payant a été signée avec la SNCB, tu ne paies pas la totalité du prix de ton STUDENT MULTI. En effet, une partie ou la totalité du prix du STUDENT MULTI est pris en charge par le Tiers payant.

Si tu as 12 ans ou plus et moins de 26 ans, muni de ton STUDENT MULTI valable, jusqu'à 4 enfants (sauf appartenance à un même ménage*) de moins de 12 ans peuvent t'accompagner gratuitement.